



Défibrillateurs automatiques

Publié sur le site Ville de Wambrechies (<https://www.wambrechies.fr>)

Voici les emplacements de ceux qui sont accessibles 7/7 jours, 24h/24.

DÉFIBRILLATEUR AUTOMATIQUE : MODE D'EMPLOI

faire un massage cardiaque

1**Secouez la personne
et parlez-lui fort****appelez le 15
(SAMU)**prenez le défibrillateur
ou demandez à quelqu'un d'aller le chercher

ça va ?

**2****Vérifiez
si la personne respire**Ouvrez-lui les voies respiratoires
regardez, écoutez, sentezSi la personne ne respire pas normalement,
faites-lui deux fois du bouche-à-bouche**3****Commencez
le massage cardiaque**

- * appuyez fort et rapidement (100/mn)
- * relâchez complètement
l'appui entre chaque pression
- * essayez de minimiser
les interruptions

Activez le défibrillateur
dès que possible
OU
continuez le massage cardiaque
jusqu'à ce que
le défibrillateur soit disponible**30 massages
pour 2 respirations**

utiliser le défibrillateur

1**Ouvrez le défibrillateur****2****mettez le torse de la personne à nu
et appliquez les électrodes****3****suivez les indications
sonores et visuelles**

Les défibrillateurs sauvent des vies, et, entièrement automatisés, sont simples d'emploi.

Ces appareils sont prévus pour venir en aide à des personnes victimes de malaises cardiaques (60 000 cas environ par an en France).

Leur usage est simplifié pour que l'on puisse s'en servir dès l'âge de 10 ans. Il vous suffit de suivre les recommandations vocales de l'appareil après avoir positionné les électrodes (voir mode d'emploi ci-contre).

Le 15

Si une personne fait un malaise, il est nécessaire d'appeler le SAMU : trouvez une personne qui s'en charge (tel : n°15) pendant que vous installez et utilisez le défibrillateur sur le/la victime.

Formation ?

Ceci écrit, la Ville propose une initiation à l'usage de ces défibrillateurs sur demande, au 03 28 38 84 25.

Responsabilité

Les défibrillateurs installés sur le domaine public peuvent être utilisés par n'importe qui et aucune faute ne peut être retenue contre un utilisateur.

Toute personne a donc le droit d'utiliser les défibrillateurs externes automatiques ([décret n°2007-705 du 4 mai 2007](#) [1], JO du 5 mai).

En se portant au secours d'une victime, toute personne accomplit son devoir d'assistance à personne en danger ([article 223-6 du code pénal](#) [2]).

URL de la source (modifié le 20/10/2021 - 10:28): <https://www.wambrechies.fr/vivre-wambrechies/se-soigner/defibrillateurs-automatiques>

Liens

[1] http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do;jsessionid=0825353E2E39076F00B221C9E3E1A1E3.tpdjo08v_3?cidTexte=JORFTEXT000000278696&categorieLien=id

[2] http://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do;jsessionid=0825353E2E39076F00B221C9E3E1A1E3.tpdjo08v_3?idArticle=LEGIARTI000006417779&cidTexte=LEGITEXT000006070719&categorieLien=id&dateTexte=20120405